

H-12.30 Soins infirmiers

**Prévision de postes et charges disponibles
à l'enseignement régulier**

SI LES INSCRIPTIONS LE JUSTIFIENT

La clause 5-1.12 de la convention collective stipule qu'à moins de difficultés de recrutement, la personne détenant un emploi à temps complet ne peut avoir accès à une charge d'enseignement. Les charges seront octroyées en fonction des priorités prévues à la clause 5-4.17 de la convention collective.

Discipline	Hiver 2012	Description	
Soins infirmiers (180)	Une charge de cours les 24, 30 et 31 janvier 2012 pour 24 heures ET Une charge à temps partiel d'environ 026, ETC (26% pour la session H-12)	P Soins infirmiers Cours 180-6QE-SW Intervenir auprès des adultes en médecine et chirurgie II (0-0-8) (6 stagiaires)- <i>Le nombre de stagiaires peut varier.</i> Remplacement de Jasmine Paquin jusqu'à son retour	À combler

Affichage du 23 au 1^{er} février 2012. Faire parvenir votre candidature avant 16h le 1^{er} février 2012, au bureau du Service des ressources humaines, local 1195.

Critère d'embauche : L'enseignant doit :

- être membre en règle de l'O.I.I.Q. (ordre des infirmières et infirmiers du Québec) ;
- détenir un baccalauréat en soins infirmiers ou en voie d'obtention ou le MIPEC (15 crédits) et 2 certificats en sciences infirmières dont obligatoirement celui en soins infirmiers cliniques (4229) en remplacement ou substitution du Bac en sciences infirmières.
- avoir une expérience pratique comme infirmière.

Le 1^{er} février 2012

Affichage dans les départements

Copie: Syndicat des enseignants